



## **Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration**

### **Procès-verbal de la réunion du 09 février 2015**

#### Ordre du jour :

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 11 novembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de la Force publique), 15 décembre 2014, 5, 19 et 26 janvier 2015
2. Présentation par Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire des grandes lignes
  - des nouveaux programmes indicatifs de la Coopération (PIC) avec le Mali et le Cap Vert
  - de la prolongation du PIC avec le Nicaragua
3. A 10.00 heures:
  - 6740 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Moldova signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Moldova concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 10 octobre 2007
    - Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
    - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
  - 6741 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine signé à Bruxelles, le 5 décembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la Bosnie-et-Herzégovine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007
    - Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
    - Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat
  - 6742 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Géorgie signé à Tbilissi, le 5 septembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre l'Union européenne et la Géorgie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 22 novembre 2010

- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

6743 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien signé à Bruxelles, le 30 juillet 2012, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

6744 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Serbie signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Serbie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

- Rapporteur : Madame Claudia Dall'Agnol
- Présentation du projet de loi et de l'avis du Conseil d'Etat

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 31 janvier et le 6 février 2015

5. Divers

\*

Présents : M. Claude Adam, M. Marc Angel, Mme Nancy Arendt, M. Eugène Berger, M. Yves Cruchten, Mme Claudia Dall'Agnol, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, Mme Cécile Hemmen, M. Fernand Kartheiser, M. Laurent Mosar, Mme Lydie Polfer, M. Marc Spautz, M. Claude Wiseler

Pour le point 2

M. Romain Schneider, Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire  
Mme Martine Schommer, Directeur de la Coopération au développement

Pour le point 3

M. Jean-Marc Kirsch, Chef du Service « Retours », Direction de l'Immigration

M. Frédéric Bohler, Mme Tania Tennina, Administration parlementaire

Excusés : M. Georges Bach, membre du Parlement européen

\*

Présidence : M. Marc Angel, Président de la Commission

\*

1. Adoption des projets de procès-verbaux des réunions du 11 novembre 2014 (réunion jointe avec la Commission de la Force publique), 15 décembre 2014, 5, 19 et 26 janvier 2015

Les projets de procès-verbaux ont été adoptés.

2. Présentation par Monsieur le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire des grandes lignes
  - des nouveaux programmes indicatifs de la Coopération (PIC) avec le Mali et le Cap Vert
  - de la prolongation du PIC avec le Nicaragua

Le Ministre de la Coopération et de l'Action humanitaire présente les nouveaux programmes indicatifs de la Coopération (PIC) avec le Mali et le Cap Vert, ainsi que la prolongation du PIC avec le Nicaragua.

### Mali

Le 3<sup>e</sup> PIC avec le Mali couvre la période 2015-2019. Il est doté d'une enveloppe de 55 millions € et sera probablement signé au mois de mars.

Le Ministre rappelle que le Mali est un pays partenaire depuis 1999. Le 1<sup>er</sup> PIC fut signé en 2003. Le 2<sup>e</sup> PIC couvrait la période 2007-2011 et se focalisait sur les secteurs de la formation et de l'insertion professionnelle, de la santé, de l'assainissement de l'eau, de la sécurité alimentaire et de la bonne gouvernance.

Après le coup d'Etat de 2012, l'aide s'était prioritairement concentrée sur les populations touchées par la crise. Par ailleurs, une stratégie intérimaire avait été mise en place de 2013 à 2014 avec les autorités maliennes, ce qui avait permis de prolonger le 2<sup>e</sup> PIC.

Concernant le contexte de la signature du nouveau PIC, le Ministre précise que le pays se trouve dans une situation de retour à l'ordre institutionnel après l'élection du nouveau Président Ibrahim Boubacar Keïta en août 2013. Les grandes lignes du nouveau PIC furent mises en place en juin 2014 lors de la septième commission de partenariat qui avait eu lieu à Bamako. L'Ambassade du Luxembourg à Dakar, également accréditée au Mali, a ouvert une annexe de diplomatie à Bamako en mai 2014.

Avec ce nouveau PIC, le Luxembourg entend réaliser des projets aussi bien dans le sud que dans le nord du pays.

Au sud du Mali, les projets seront réalisés autour des villes de Ségou, San, Tominian, Yorosso et au nord, dans les environs des villes de Kidal et Gao. L'accent sera mis sur le développement rural, la formation professionnelle, la santé, ainsi que la décentralisation.

Au sud, les projets seront mis en œuvre avec le soutien de l'agence LuxDev, en collaboration avec les Nations Unies et la société civile.

En matière de formation professionnelle et d'insertion professionnelle, une coopération est prévue avec le Bureau international du Travail (BIT). Des collaborations sont aussi envisagées avec la FAO (Food Agency Organization), dans le secteur alimentaire et le PNUD (Programme des Nations Unies pour le développement) en matière de bonne gouvernance. L'ONG « SOS Faim » assurera un soutien dans le développement de

l'agriculture familiale. Par ailleurs, des contacts ont déjà eu lieu entre l'université du Luxembourg et l'université de Bamako pour mettre en place une coopération.

Dans le nord du Mali, les projets seront réalisés avec le soutien de l'agence Proman et se focaliseront notamment sur le développement rural et la sécurité alimentaire. Le nord du pays compte une population de 15,3 millions d'habitants, dont plus de 50% sont mineurs, alors que 80% de la population habite en milieu rural.

L'objectif du gouvernement luxembourgeois est de défendre une politique durable de développement, sachant que le Mali se positionne au 176<sup>e</sup> rang sur 187 dans le classement des pays suivant l'indice de développement humain (IDH) défini par le PNUD. Dans ce contexte, le gouvernement attache une grande importance à l'échange avec les autorités maliennes. Par ailleurs, le gouvernement se rallie également au programme de l'UE au Mali, notamment, à travers sa participation à l'EUTEM (European Union Training Mission in Mali) et l'EUCAP.

Bien que la situation sécuritaire au Mali soit préoccupante, le Luxembourg poursuit son approche des « 3D » visant à allier diplomatie, développement et défense, en attachant une priorité absolue au dialogue politique.

Les grands défis au Mali sont la bonne gouvernance liée à une gestion adéquate des finances publiques, ainsi que la décentralisation. Ce sont des processus de longue haleine qui ont été remis en cause par les crises successives.

Une délégation du Mali se rendra prochainement au Luxembourg pour la signature du 3<sup>e</sup> PIC. A cette occasion, les membres de la Commission pourront avoir un échange de vues avec les représentants maliens.

### Discussion

- A la demande d'un membre de la Commission, le Directeur de la Coopération au développement donne des précisions au sujet de la coopération entre les universités. Il s'agit des facultés de droit et d'économie qui entendent formaliser et soutenir les échanges entre professeurs. Ce renforcement de la faculté de droit et d'économie va clairement dans le sens d'une bonne gouvernance.
- Concernant l'épidémie causée par le virus Ebola, le Ministre informe que depuis quelques semaines, le Mali n'a plus déclaré de nouveaux cas d'infection. Le Luxembourg avait, d'ailleurs, envoyé une personne au Mali pour aider à mettre en place un centre de crise. Le Ministre précise qu'il n'y a pas eu de cas d'infection parmi les personnes travaillant au Mali dans le cadre des projets de coopération.

### Cap Vert

La commission de partenariat pour la signature du nouveau PIC pour la période 2016-2020 se rencontrera au mois de mars au Cap Vert.

Le début des relations avec le Cap Vert remonte à 1987. Elles sont particulières en raison des nombreux ressortissants capverdiens, au nombre de 2747, qui résident au Grand-Duché.

Depuis 1993, le Cap Vert est un pays partenaire de la coopération luxembourgeoise. En 2001, le Luxembourg ouvrit son Bureau de la Coopération au développement à Praia. L'Ambassade du Luxembourg y fut intégrée en 2007.

En 2002, fut signé le 1<sup>er</sup> PIC pour un montant de 45 millions d'€. Le 2<sup>e</sup> PIC fut doté d'une enveloppe de 60 millions d'€, alors que le 3<sup>e</sup> PIC (2011-2015) viendra à échéance cette année.

Les premiers PIC se focalisaient avant tout sur l'éradication de la pauvreté et la lutte contre les disparités sociales. Ces efforts ont été récompensés, étant donné que depuis 2008, le Cap Vert fait partie des pays à revenu intermédiaire. Malgré une économie qui reste fragile, le pays a pu accéder au 123<sup>e</sup> rang sur 187 dans le classement des pays suivant l'indice de développement humain (IDH) défini par le PNUD, ce qui est imputable à ses efforts de modernisation et de diversification, notamment dans le secteur de l'énergie. Qui plus est, le gouvernement capverdien a décidé de développer des clusters économiques dans les secteurs maritime et aérien, ainsi que des technologies de l'informatique, de la communication, des services financiers, du tourisme et de l'agroalimentaire. C'est sur ces sept piliers que les PIC ont été développés.

Le 4<sup>e</sup> PIC, qui se situe dans la continuation des programmes précédents, est doté d'une enveloppe de 45 millions € et est destiné à soutenir l'emploi, l'assainissement de l'eau et surtout les énergies renouvelables (notamment, l'énergie solaire et éolienne).

Les projets sont réalisés avec le concours de l'agence LuxDev et en coopération avec l'ONG ADA pour la microfinance, l'ONG IRENA pour les énergies renouvelables, le BIT pour le volet emploi, ainsi que le PNUD.

En matière d'énergies renouvelables, le Luxembourg a soutenu la réalisation du Centre de Formation pour les Energies renouvelables et la Maintenance industrielle (CFP-ERMI) à Praia. La société luxembourgeoise Solartec a fourni le matériel nécessaire et a opéré sur place pendant une certaine période.

En raison de la présence d'une communauté capverdienne au Luxembourg, il est dans l'intérêt des deux pays d'entretenir des échanges réguliers entre les administrations, notamment en matière de sécurité sociale. Des relations similaires seront également encouragées avec le secteur privé.

Depuis 2014, le Cap Vert est aussi le seul pays partenaire à bénéficier d'une aide budgétaire sectorielle en faveur de la formation professionnelle et de l'emploi, ceci au vu d'une gestion financière satisfaisante du pays et des progrès réalisés dans ce secteur. Cette aide sera éventuellement développée à l'avenir.

Le processus d'identification du 4<sup>e</sup> PIC fut lancé fin octobre 2014 à Praia et la signature est prévue en début du mois de mars 2015. Le moment est opportun étant donné qu'en 2016 le Cap Vert connaîtra des élections présidentielles, législatives et locales.

### Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion qui a suivi.

- La coopération triangulaire entre le Luxembourg, le Cap Vert et São Tomé en est encore au stade des négociations diplomatiques.
- En cas de catastrophe naturelle, telle que l'éruption du volcan Fogo au Cap Vert, le Luxembourg vient en aide au pays à travers une aide humanitaire qui est cofinancée par le budget de l'aide au développement.

- A la question de savoir si les progrès réalisés ces dernières années par le Cap Vert avaient eu une influence sur le taux d'émigration des Capverdiens, le Ministre rétorque que le but de l'aide au développement est de créer des perspectives d'avenir pour la population locale dans leur pays. Dans ce sens, le gouvernement luxembourgeois fait régulièrement appel aux autorités nationales afin qu'elles donnent aux émigrants potentiels des informations complètes sur le pays de destination afin qu'ils puissent se déplacer en connaissance de cause. Par ailleurs, le Ministre rappelle qu'entretemps de nombreux immigrants capverdiens ont adopté la nationalité luxembourgeoise. Le Président de la commission ajoute qu'en matière de prévention, un guide avait été réalisé rassemblant des informations sur le Luxembourg destiné aux Capverdiens qui désirent s'expatrier.

## Nicaragua

La prolongation du PIC avec le Nicaragua sera signée le 19 février 2015 à Luxembourg à l'occasion d'une visite d'une délégation nicaraguayenne présidée par Mme Veronica Alejandra Rojas Berrios, Vice-Ministre en charge des Relations extérieures, qui se rendra également à la Chambre des Députés.

Le Nicaragua fait partie des pays les plus pauvres d'Amérique centrale, mais le pays a fait des efforts considérables durant ces dernières années pour se sortir de la pauvreté. En effet, les investissements étrangers ont triplé depuis 2010 et le gouvernement a essayé de mener des politiques économiques et monétaires prudentes afin de favoriser la croissance.

Au niveau politique, le Président Ortega sera à nouveau candidat aux élections de 2016. La discussion sur le canal interocéanique et son inscription dans la constitution occupe les discussions politiques du pays et trouve également des échos dans la presse internationale. Ce canal, qui présente des avantages pour l'économie du pays, aura un impact environnemental et sociétal non négligeable. Le projet de construction du canal est porté par une société originaire de Hong Kong et les premiers travaux ont été entamés en décembre 2014.

L'ambassade du Luxembourg suit le dossier de près. Le Luxembourg s'inquiète des conséquences que pourrait avoir la construction du canal sur l'environnement et les populations avoisinantes, mais attend les résultats d'une étude pour se prononcer définitivement sur la question.

Ce dossier n'entache nullement les négociations sur la prolongation du PIC qui est destiné à venir en aide au pays et à sa population.

Le 3<sup>e</sup> PIC (2011-2014) avait une enveloppe de 35 millions € et s'était focalisé avant tout sur la formation professionnelle, la santé et le tourisme. La prolongation du PIC prévoit de poursuivre les investissements dans ces trois secteurs qui ont connu une évolution positive ces dernières années.

Cette prolongation s'inscrit aussi dans la perspective d'un PIC conjoint au Nicaragua entre l'UE, la Suisse et le Canada à partir de 2018.

La programmation 2015-2017 a un budget de 28,7 millions € qui sera investi dans différents secteurs :

- La formation professionnelle  
Le Luxembourg compte sur l'appui de l'agence nationale pour la réalisation des projets, notamment dans le tourisme et l'industrie.
- Le tourisme

Il s'agit principalement de développer un tourisme rural durable et écologique et de soutenir les PME et l'hôtellerie.

- La santé

Les projets visent à favoriser la décentralisation des soins de santé et à mettre en place un programme de transfusion.

En matière de coopération multilatérale, les projets luxembourgeois sont soutenus par l'OMS (Organisation mondiale de la Santé) et le PNUD. L'agence LuxDev est chargée de la réalisation des projets sur place, appuyée par IRENA en matière d'énergies renouvelables.

Le Nicaragua fait figure de bon élève en matière d'énergies renouvelables. En effet, 58% de ses besoins en énergie sont obtenus à partir d'énergies renouvelables. Le pays ambitionne d'atteindre 90% en 2020, ceci à partir de biogaz, d'énergie solaire et hydraulique. Le stockage de l'énergie représente également un défi à relever pour l'avenir.

### Discussion

- Le Président de la Commission souligne qu'il serait intéressant de connaître de la part de la délégation nicaraguayenne si des effets de l'accord de libre-échange entre l'UE et les Etats d'Amérique centrale ont déjà été ressentis.
- En vue de la rencontre du 19 février avec la délégation du Nicaragua, un membre de la Commission demande à avoir une documentation complète concernant la construction du canal. Le Ministre veillera à ce que les membres de la Commission reçoivent une note y afférente dans les meilleurs délais.

### 3. A 10.00 heures:

- 6740 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Moldova signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Moldova concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 10 octobre 2007
- 6741 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Bosnie-et-Herzégovine signé à Bruxelles, le 5 décembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et la Bosnie-et-Herzégovine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007
- 6742 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg, le Royaume des Pays-Bas) et la Géorgie signé à Tbilissi, le 5 septembre 2013, portant sur l'application de l'Accord entre l'Union européenne et la Géorgie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 22 novembre 2010
- 6743 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Etats du Benelux (le Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement macédonien signé à Bruxelles, le 30 juillet 2012, portant sur l'application de l'Accord entre la Communauté européenne et

l'Ancienne République yougoslave de Macédoine concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

- 6744 Projet de loi portant approbation du Protocole entre les Gouvernements des Etats du Benelux (Royaume de Belgique, le Grand-Duché de Luxembourg et le Royaume des Pays-Bas) et le Gouvernement de la République de Serbie signé à Bruxelles, le 25 janvier 2013, portant application de l'Accord entre la Communauté européenne et la République de Serbie concernant la réadmission des personnes en séjour irrégulier signé à Bruxelles, le 18 septembre 2007

Avant de passer à la présentation des accords de réadmission sous rubrique, le représentant du service « retours » de la Direction de l'Immigration donne des explications concernant les attributions du service duquel il est responsable.

Le service est en charge du retour des ressortissants de pays tiers en séjour illégal. Trois possibilités s'offrent à ces personnes : soit un retour volontaire, soit l'asile dans un autre pays de l'UE, soit un retour forcé.

Différents types d'accords de réadmission sont identifiables. Les projets de loi sous rubrique font référence à des accords signés au niveau de l'UE. Il existe aussi des accords conclus au niveau du Benelux, ce qui est plus souvent le cas, ou au niveau bilatéral, ce qui est plus rare.

Dans le cas où un accord de réadmission a été négocié au niveau de l'UE, un protocole d'application est mis en place au niveau du Benelux. En pratique, un des trois pays du Benelux est désigné pour mener les négociations. Dans la plupart des cas, la Belgique ou les Pays-Bas se chargent des négociations, sauf dans des cas exceptionnels où le Luxembourg a des intérêts particuliers avec l'autre partie, comme c'est le cas, notamment, avec le Cap Vert.

#### République de Moldova

En 2014, le Luxembourg a accueilli un seul ressortissant de la République de Moldova. Ceci s'explique par le fait que les ressortissants moldaves détiennent très souvent un passeport roumain, ce qui ne les catégorise pas en séjour illégal.

#### Bosnie-et-Herzégovine

En 2014, le Luxembourg a organisé le retour de 100 personnes originaires de Bosnie-et-Herzégovine, dont 10 retours forcés.

Les relations entre le Luxembourg et la Bosnie-et-Herzégovine sont excellentes, ce qui est en grande partie imputable au statut de pays candidat à l'UE de la Bosnie-et-Herzégovine.

#### Géorgie

En 2014, le Luxembourg a accueilli un seul ressortissant géorgien. La Géorgie fait beaucoup d'efforts de rapprochement avec les pays de l'UE. Elle a récemment mis au point un programme dénommé « face recognition » qui permet la reconnaissance des personnes à leur âge réel à travers un processus de vieillissement informatisé sur base d'une banque de données de photos récupérées lors de l'établissement de documents officiels. Ce programme est soutenu par l'OIM (Organisation internationale pour les Migrations) et l'UE. Il serait intéressant de l'appliquer à d'autres pays.

### Ancienne République yougoslave de Macédoine (ARYM)

Jusqu'au 31 août 2014, le Luxembourg a organisé 16 retours de ressortissants de l'ARYM, dont 3 retours forcés (17 retours ont été enregistrés jusqu'à fin 2014).

La coopération entre le Luxembourg et l'ARYM est très bonne. Les rapatriements sont souvent organisés à partir de vols pris en charge par l'agence Frontex.

### Serbie

En 2014, le Luxembourg a organisé 89 retours de ressortissants serbes, dont 28 retours forcés.

Le Luxembourg et la Serbie entretiennent de bonnes relations. En 2014, la Consule serbe s'est rendue à la Direction de l'Immigration pour assurer que son gouvernement avait la volonté d'endiguer l'immigration illégale à travers des lois plus restrictives.

La plupart des rapatriements sont organisés avec le soutien de l'agence Frontex.

### Discussion

Les éléments suivants peuvent être retenus de la discussion qui a suivi.

- Pour l'année 2014, le Luxembourg dénombre une hausse sensible des retours qui a eu comme conséquence un dépassement de l'enveloppe budgétaire et un rallongement du budget par l'IGF (Inspection générale des Finances).
- Le service « asile » recrutera quatre personnes supplémentaires afin d'accélérer les procédures de demande d'asile.
- L'OIM dispose d'un bureau dans la rue de l'Acierie à Luxembourg-ville. Le bureau est ouvert deux fois par semaine et est occupé par un représentant de l'OIM.
- Les projets de loi seront regroupés sous un seul point pour la discussion en séance plénière et adoptés un par un.
- Le représentant de la Direction de l'Immigration n'est pas en connaissance d'une liste européenne à jour des pays tiers sûrs.
- Les motifs accordant le statut d'asile sont repris dans le rapport d'activité de la Direction de l'Immigration.
- Une ambassade n'est pas tenue de délivrer un laissez-passer à une personne dont la nationalité n'est pas clairement identifiable. Certaines ambassades ne délivrent de laissez-passer qu'aux personnes acceptant un retour volontaire et le refusent à celles contraintes à un retour forcé. D'autres ambassades ne procèdent pas à des identifications et refusent de coopérer, d'autres encore font des identifications mais ne délivrent pas de laissez-passer. D'autres pays, comme le Congo, permettent une identification dans le pays à travers un officier de liaison sur place. Dans d'autres cas, les autorités nationales du pays d'accueil ont aussi la possibilité de rencontrer des représentants du pays originaire pour procéder à l'identification de plusieurs ressortissants non identifiés. Au niveau européen, une coopération s'est mise en place entre les ambassades des Etats membres pour l'identification des personnes

qui consiste à un échange d'information par le biais d'un officier de liaison avec les Etats membres n'ayant pas de représentation diplomatique dans un pays donné.

4. Dossiers européens: adoption de la liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 31 janvier et le 6 février 2015

La liste des documents transmis par les institutions européennes entre le 31 janvier et le 6 février 2015 est adoptée.

5. Divers

- Une réunion jointe sur les projets de loi concernant l'immigration sera organisée entre la Commission des Affaires étrangères et la Commission de la Famille en présence des Ministres compétents.
- L'Assemblée Interparlementaire Benelux organise une conférence sur le thème de la coopération Benelux en matière de défense le 27 mars 2015 à partir de 13.30 heures au Sénat de Bruxelles.
- La présidence lettonne organise une réunion interparlementaire sur la coopération avec les ONG (« NGO Forum ») à Riga du 2 au 3 mars 2015.

Luxembourg, le 9 février 2015

La Secrétaire-administratrice,  
Tania Tennina

Le Président,  
Marc Angel